

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion interne

No 136

Introduire une taxe d'incitation sur les billets d'avion pour protéger le climat

Le 10 décembre 2018, malgré une forte mobilisation des défenseurs de l'Accord climatique de Paris, le Conseil national a rejeté de justesse, par 93 voix contre 88 et 8 abstentions, le projet de supplément climatique sur les vols au départ des aéroports du pays.

Prévue dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂, cette mesure serait entrée en vigueur en 2022, pour autant que le trafic aérien représente plus de 20% de la quantité totale des carburants fossiles écoulés en Suisse en 2020. Ce supplément se serait situé entre 12 et 30 francs pour les vols européens et de 30 à 48 francs pour les vols intercontinentaux. Les recettes auraient été reversées à la population.

Il faut savoir que les émissions des avions représentent 10% des émissions globales de CO₂ en Suisse. Selon le projet du Conseil fédéral, la Suisse devrait réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. C'est l'engagement qu'elle a pris lorsqu'elle a ratifié l'Accord de Paris sur le climat. En 2016, elle en est à 10%.

Il faut donc agir et placer nos priorités et responsabilités au bon endroit. Il faut donner à la révision de la loi sur le CO₂ les moyens et la consistance d'une véritable politique de protection de l'environnement et du climat.

Ainsi, conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et de l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande dès lors aux Chambres fédérales d'introduire une taxe d'incitation sur les billets d'avion pour protéger le climat. Le produit pourrait par exemple être utilisé pour intensifier les mesures en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments.

Delémont, le 27 février 2019

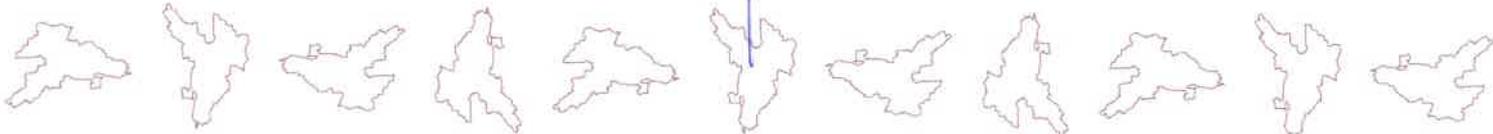
Florence Boesch

Florence Boesch

David

J. Suter

Vanini



Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Aux membres du Bureau du Parlement jurassien

Monsieur le Président du Parlement,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Le groupe PDC-JDC demande l'urgence pour le traitement de la motion « Introduire une taxe d'incitation sur les billets d'avion pour protéger le climat ».

En effet, lors de la prochaine session parlementaire fédérale de mars, la modification de la loi sur le CO2 sera abordée sous l'angle de l'Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission (approbation et mise en œuvre). Même s'il s'agit d'une convention spécifique avec l'UE, la révision totale de la Loi sur le CO2 est en cours et en discussion aux Chambres fédérales.

Il est donc important de traiter cette motion lors de la prochaine séance du Parlement, le 27 mars prochain, afin que la position cantonale jurassienne puisse être connue et relayée aux Chambres fédérales, éventuellement en adéquation avec la position du Canton du Vaud.

Pour ces raisons, nous vous demandons que cette motion soit traitée en urgence.

Nous vous remercions par avance de votre soutien et vous adressons, Monsieur le Président du Parlement, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, nos respectueuses salutations.

Delémont, le 27 février 2019

Au nom du groupe parlementaire PDC-JDC

Florence Boesch



Anne Roy

